



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 14 décembre 2022 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 7 décembre 2022.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DAPOIGNY, M. BOICHE, M. DEDIANNE Mickaël et Mme LAMY avaient donné respectivement procuration à Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain et M. TEXIER.

Étaient excusés : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. PARDANAUD.

Secrétaire de séance : Mme. Sophie MEFTAH

N° 2022-160 : ESPACE SOCIAL DES VAUX D'YONNE : SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Espace social des Vaux d'Yonne intervient sur le territoire dans le domaine de l'enfance-jeunesse, des activités et actions en direction des adultes, des publics de tout âge et notamment des familles. Il permet également la mise en synergie d'acteurs locaux intervenant auprès des enfants, des jeunes, des parents et le développement à Clamecy de projets pour et avec la jeunesse ainsi qu'autour de la parentalité.

Afin de poursuivre cette dynamique, l'Espace Social sollicite une subvention de fonctionnement de 19 200 € au titre de l'accompagnement des familles et des actions jeunesse de Clamecy, à la même hauteur qu'en 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une subvention de fonctionnement de 19 200 € au titre de l'accompagnement des familles et des actions jeunesse de Clamecy.

Dépense inscrite au Budget, article 6574.

Suivent les signatures.
